

N° : 2023_06_29_13

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 005-210500617-20230629-2023_06_29_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Maryvonne GRENIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

OBJET :

Comptes Administratifs 2022

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M.
Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme
Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José
ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSERRE
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND, Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif de l'exercice 2022, qui est soumis à votre approbation, est présenté selon l'instruction comptable M14 pour le budget général et selon l'instruction M4 pour les autres budgets annexes.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement et les rattachements de charges et produits en fonctionnement sont pris en compte dans le calcul des résultats du compte administratif.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, après le vote du compte administratif, d'en affecter les résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de notre assemblée. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2022 tenant compte du report du résultat 2021.

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

<i>Dépenses 2022</i>	55 001 463,48
Charges à caractère général	11 087 999,16
Charges de personnel	23 416 501,26
Atténuations de produits	1 862 364,15
Autres charges de gestion courante	6 892 758,41
Charges Financières	557 734,66
Charges Exceptionnelles	234 250,68
Opérations d'ordre	10 949 855,16
<i>Recettes 2022</i>	66 997 072,00
Atténuations de charges	170 178,62
Produits des services	5 179 432,76
Impôts et Taxes	42 662 591,33
Dotations et Subventions	9 227 498,41
Autres produits de gestion courante	580 870,45
Produits exceptionnels	9 002 274,28
Reprise sur provisions	64 615,04
Opérations d'ordre	109 611,11
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	+ 11 995 608,52
<i>Excédent reporté 2021</i>	+ 32 709 031,72
<i>Excédent de Clôture 2022 Section de Fonctionnement</i>	+ 44 704 640,24

BUDGET GENERAL

Section d'Investissement

<i>Dépenses 2022</i>	22 731 927,91
Frais d'Etudes et Insertions	159 070,90
Subventions d'Equipement versées	2 558 921,06
Immobilisation corporelles	1 531 783,85
Travaux	4 445 096,13
Capital de la dette - Cautionnement	5 393 098,75
Participations et créances rattachées	8 120 000,00
Immobilisations financières	300 000,00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opérations d'ordre	109 611,11
Opérations pour compte de tiers	114 346,11
Recettes 2022	27 708 852,70
Emprunt	5 000 000,00
Subventions	1 620 841,90
Excédent de fonctionnement capitalisé	7 785 499,60
Taxe d'Aménagement- TLE	985 442,37
FCTVA	1 146 872,21
Dépôts et cautionnements	1 100,00
Immobilisations Financières	71 000,00
Opérations d'ordre	10 949 855,16
Opérations pour compte de tiers	148 241,46
Résultat de l'exercice 2022	+ 4 976 924,79
Déficit reporté 2021	- 741 262,72
Solde des Restes à Réaliser	- 14 665 844,86
Déficit de Clôture 2022 Section d'Investissement	- 10 430 182,79

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 10 430 182,79 €
- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 4 235 662,07 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 34 274 457,45 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement

Dépenses 2022	640 706,77
Charges à caractère général	640 706,77
Recettes 2022	986 311,58
Autres produits de gestion courante	17 288,18
Produits des services	969 023,40
Résultat de l'exercice 2022	+ 345 604,81
Excédent reporté 2021	+ 668 374,35
Excédent de Clôture 2022 Section de Fonctionnement	+ 1 013 979,16

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

Dépenses 2022	0,00
Frais d'Etudes et Insertions	0,00
Immobilisation corporelles	0,00
Travaux	0,00
Capital de la dette	0,00
Opérations d'ordre	0,00
Recettes 2022	0,00
Subventions	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
Opérations d'ordre	0,00
Résultat de l'exercice 2022	0,00
Déficit reporté 2021	0,00
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Déficit de Clôture 2022 Section d'Investissement	0,00

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 1 013 979,16 €

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section de fonctionnement

Dépenses 2022	1 243 780,87
Charges à caractère général	552 574,77
Charges de personnel	372 844,82
Charges Financières	31 239,88
Charges Exceptionnelles	13 513,78
Autres charges de gestion courante	1,93
Opérations d'ordre	273 605,69
Recettes 2022	1 672 495,60
Atténuations de charges	800,00
Autres produits de gestion courante	0,70
Produits des services	1 411 451,54

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Produits exceptionnels	12 964,53
Opérations d'ordre	247 278,83
Résultat de l'exercice 2022	+ 428 714,73
Excédent reporté 2021	+ 592 929,43
Excédent de Clôture 2022 Section de Fonctionnement	+ 1 021 644,16

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section d'Investissement

Dépenses 2022	658 793,07
Frais d'Etudes et Insertions	9 125,00
Immobilisation corporelles	2 742,24
Travaux	13 924,84
Capital de la dette	376 148,26
Opérations d'ordre	256 852,73
Recettes 2022	615 607,60
Excédent de fonctionnement capitalisé	332 428,01
Opérations d'ordre	283 179,59
Résultat de l'exercice 2022	- 43 185,47
Déficit reporté 2021	- 543 564,01
Solde des Restes à Réaliser	+ 308 739,03
Déficit de Clôture 2022 Section d'Investissement	- 278 010,45

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 278 010,45 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 586 749,48 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 743 648,11 €

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

Section de fonctionnement

Dépenses 2022	701 278,81
Charges à caractère général	447 294,12

Charges de personnel	237 661,46
Opérations d'ordre	14 419,99
Autres charges de gestion courante	980,03
Charges Exceptionnelles	923,21
Recettes 2022	715 980,28
Atténuations de charges	1 155,44
Produits des services	322 228,80
Dotations et Subventions	391 230,00
Autres Produits de gestion courante	1,04
Produits exceptionnels	665,00
Opérations d'ordre	700,00
Résultat de l'exercice 2022	+ 14 701,47
Excédent reporté 2021	+ 16 053,73
Excédent de Clôture 2022 Section de Fonctionnement	+ 30 755,20

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

Section d'Investissement

Dépenses 2022	18 128,43
Immobilisation corporelles	17 428,43
Opérations d'ordre	700,00
Recettes 2022	61 099,99
Subventions	46 680,00
Opérations d'ordre	14 419,99
Résultat de l'exercice 2022	+ 42 971,56
Excédent reporté 2021	+ 33 491,57
Solde des Restes à Réaliser	- 12 266,28
Excédent de Clôture 2022 Section d'Investissement	+ 64 196,85

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 76 463,13 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 30 755,20 €

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Section de fonctionnement

Dépenses 2022	56 224,85
Charges à caractère général	44 969,08
Opérations d'ordre	11 255,77
Recettes 2022	164 048,11
Opérations d'ordre	9 684,38
Produits des services	154 363,73
Résultat de l'exercice 2022	+ 107 823,26
Excédent reporté 2021	+ 304 027,97
Excédent de Clôture 2022 Section de Fonctionnement	+ 411 851,23

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Section d'Investissement

Dépenses 2022	2 252 706,30
Opérations d'ordre	9 684,38
Frais d'études et d'insertion	52 279,00
Travaux	2 190 742,92
Recettes 2022	2 351 998,69
Opérations d'ordre	11 255,77
Subventions	2 340 742,92
Résultat de l'exercice 2022	+ 99 292,39
Excédent reporté 2021	+ 135 717,11
Solde des Restes à Réaliser	- 205 699,94
Excédent de Clôture 2022 Section d'Investissement	+ 29 309,56

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 235 009,50 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 411 851,23 €

BUDGET RÉGIE D'INFORMATION URBAINE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Section de fonctionnement

<i>Dépenses 2022</i>	37 465,06
Charges à caractère général	14 406,91
Charges de personnel	23 057,69
Autres charges de gestion courante	0,46
<i>Recettes 2022</i>	106 110,46
Produits des services	104 947,30
Produits exceptionnels	1 163,16
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	+ 68 645,40
<i>Excédent reporté 2021</i>	+ 0,00
<i>Excédent de Clôture 2022 Section de Fonctionnement</i>	+ 68 645,40

BUDGET RÉGIE D'INFORMATION URBAINE

Section d'investissement

<i>Dépenses 2022</i>	0,00
<i>Recettes 2022</i>	300 000,00
Avance du budget général	300 000,00
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	+ 300 000,00
<i>Résultat reporté 2021</i>	+0,00
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	- 171 359,38
<i>Déficit de Clôture 2022 Section d'Investissement</i>	+ 128 640,62

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 300 000,00 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 68 645,40 €

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 20 juin 2023 :

Article 1 : d'approuver les comptes administratifs 2022 du budget général et des budgets annexes

Article 2 : d'approuver les affectations de résultats telles que proposées pour le budget général et les budgets annexes

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 31

- CONTRE : 8

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER, Mme Esther GONON

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Roger DIDIER

La Maire-Adjointe



Maryvonne GRENIER

Le Secrétaire de Séance



Christiane BAR

Transmis en Préfecture le : 10 JUIL 2023

Affiché ou publié le : 10 JUIL 2023

